

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 441

SÉANCE du 30 NOVEMBRE 2018

Présidence de Monsieur Pascal LACHAMBRE

Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 16/11/2018

Date d'affichage : 7/12/2018

Étaient présents : AUCHART Ernest, BAVIERE Jean-Pierre, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CARTON Philippe, CAYET Alain, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DAMART Daniel, DERUY Isabelle, DESAILLY Jean-Claude, FERET Claude, GORIN Sylvie, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MASTIN Philippe, MATHISSART Michel, MILLEVILLE Bernard, NORMAND Arnold, PLU Jean-Claude, POULAIN Eric, PUCHOIS Jean-Pierre, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, THUILOT Didier, TILLARD Jean-Luc, VAHE Daniel, ZIEBA Jean-Marie

Absents excusés / Pouvoirs : ANSART Pierre donne pouvoir à Didier THUILOT, BAILLEUL Alain, COULON Géry donne pouvoir à Arnold NORMAND, DELCOUR Jean-Pierre donne pouvoir à Michel MATHISSART, DELEURY Jean-Pierre donne pouvoir à Sylvie GORIN, DESAILLY Jean-Michel, DROMART Evelyne donne pouvoir à Daniel VAHE, DUE Gérard donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, GOMES Stéphane, HECQ David donne pouvoir à Pascal LACHAMBRE, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à Claude FERET, MICHEL Didier donne pouvoir à Jean-Claude LEVIS, PARMENTIER Jean-Marc donne pouvoir à Daniel DAMART, POTEZ Roger donne pouvoir à Bernard MILLEVILLE, PREVOST Alain donne pouvoir à Pierre COLLE, SKOWRON Richard donne pouvoir à Ernest AUCHART, TABARY Daniel, THIEBAUT Véronique donne pouvoir à Jean-Marie ZIEBA, VAN GHELDER ALAIN donne pouvoir à Alain CAYET.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 30
- Votants : 45
- Pouvoirs : 15

Vote :

- Pour : 45
- Contre : 0
- Abstention : 0

Élection des Vice-présidents

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions correspondantes du Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement à l'article L.2122-7-1 ; l'élection des Vice-présidents est soumise aux mêmes règles que l'élection du Président.

Le Président procède à l'appel des candidatures.

Les personnes suivantes proposent leur candidature à la fonction de Vice-président du Comité syndical du SCOTA, à savoir :

1^{er} Vice-président :

- Monsieur Michel MATHISSART

2^{ème} Vice-président :

- Monsieur Pierre COLLE

3^{ème} Vice-président :

- Monsieur Ernest AUHART

4^{ème} Vice-président :

- Monsieur Pierre GUILLEMANT

5^{ème} Vice-président :

- Monsieur Daniel VAHE

6^{ème} Vice-président :

- Monsieur Jean-Claude LEVIS

7^{ème} Vice-président :

- Monsieur Jean-Pierre DELCOURT

8^{ème} Vice-présidente :

- Madame Françoise ROSSIGNOL

Élection du 1^{er} Vice-président

Monsieur Michel MATHISSART déclare faire acte de candidature au poste de 1^{er} Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Michel MATHISSART : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Michel MATHISSART a été élu 1^{er} Vice-président du SCOTA à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 2^{ème} Vice-président

Monsieur Pierre COLLE déclare faire acte de candidature au poste de 2^{ème} Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Pierre COLLE : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Pierre COLLE a été élu 2^{ème} Vice-président du SCOTA à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 3^{ème} Vice-président

Monsieur Ernest AUCHART déclare faire acte de candidature au poste de 3^{ème} Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Ernest AUCHART : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Ernest AUCHART a été élu 3^{ème} Vice-président du SCOTA à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 4^{ème} Vice-président

Monsieur Pierre GUILLEMANT déclare faire acte de candidature au poste de 4^{ème} Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Pierre GUILLEMANT : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Pierre GUILLEMANT a été élu 4^{ème} Vice-président du SCOTA à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.



Élection du 5^{ème} Vice-président

Monsieur Daniel VAHE déclare faire acte de candidature au poste de 5^{ème} Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Daniel VAHE : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Daniel VAHE a été élu 5^{ème} Vice-président du SCOTA à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 6^{ème} Vice-président

Monsieur Jean-Claude LEVIS déclare faire acte de candidature au poste de 6^{ème} Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Claude LEVIS : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Claude LEVIS a été élu 6^{ème} Vice-président du SCOTA à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 7^{ème} Vice-président

Monsieur Jean-Pierre DELCOURT déclare faire acte de candidature au poste de 7^{ème} Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)

- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre DELCOURT : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Pierre DELCOURT a été élu 7^{ème} Vice-président du SCOTA à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 8^{ème} Vice-président

Madame Françoise ROSSIGNOL déclare faire acte de candidature au poste de 8^{ème} Vice-présidente :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45 (quarante-cinq)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45 (quarante-cinq)
- Majorité absolue : 23 (vingt-trois)

A obtenu :

- Madame Françoise ROSSIGNOL : 45 voix (quarante-cinq)

A l'issue du premier tour de scrutin, Madame Françoise ROSSIGNOL été élue 8^{ème} Vice-présidente du SCOTA à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installée.

Adopté à l'unanimité.



Pour extrait certifié conforme

Le Président du Scota

Pascal LACHAMBRE